Envoyé en préfecture le 05/02/2026
Reçu en préfecture le 05/02/2026
Publié le
ID : 056-215602046-20260126-DEL12_2026-DE

COMMUNE SAINT ALLOUESTRE
ARRONDISSEMENT DE PONTIVY
DEPARTEMENT DU MORBIHAN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de conseillers
En exercice : 15 Présents : 14 Votants : 14

L'an deux mille vingt-six, le 26 janvier, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-ALLOUESTRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Gérard LE ROY.

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 janvier 2026

Présents : Gérard LE ROY, Maire, Martine AUDIC, Patrick LE POUL, Marie-Hélène JÉHANNO, Jean-Claude MORICE, Myriam DANIEL, Audrey CORFMAT, Marie-Andrée CORBEL, Magali LE GOFF, Gérard GUILLO, Astrid MAUGUEN, Éric PEDRONO, Mickaël SÉVENO, Mickaël CONNAN

Secrétaire de séance : Marie-Hélène JÉHANNO

Absent excusé : Régis LE MOGUEDEC

DELIBERATION N° 12 - CENTRE MORBIHAN COMMUNAUTE – ADHESION AU SERVICE DE « CONSEILS EN ENERGIE PARTAGE »

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de Centre Morbihan Communauté,

Vu la convention de Conseil en Énergie Partagé proposée à la collectivité,

Considérant que la maîtrise des consommations énergétiques et la réduction des émissions de gaz à effet de serre constituent des enjeux majeurs pour la collectivité,

Considérant que le patrimoine communal génère des dépenses énergétiques significatives,

Considérant que le service de Conseil en Énergie Partagé permet un accompagnement technique neutre et mutualisé visant l'optimisation des consommations d'énergie, le suivi des dépenses et l'aide à la décision en matière de travaux et d'investissements énergétiques,

Considérant que dans le cadre du plan Climat Air Energie Territorial, Centre Morbihan Communauté propose une prestation de services de Conseils en Énergie Partagé aux Communes qui le souhaitent afin d'optimiser le suivi des consommations et la stratégie de gestion énergétique du patrimoine de la collectivité,

Faisant suite à la séance du 16 décembre 2025 au cours de laquelle le Conseiller en Energie Partagé de Centre Morbihan Communauté a présenté au Conseil municipal ses missions,

Considérant le coût de l'adhésion à ce service,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal

- Approuve l'adhésion de la collectivité au service de Conseil en Énergie Partagé proposé par Centre Communauté à compter du 1er janvier 2026 et pour une durée de 3 ans,
- Retient uniquement la prestation suivante : accompagnement de base,

Envoyé en préfecture le 05/02/2026
Reçu en préfecture le 05/02/2026
Publié le
ID : 056-215602046-20260126-DEL12_2026-DE

- Approuve les termes de la convention de Conseil en Énergie Partagé annexée à la présente délibération.
- Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.
- Prévoit les crédits correspondants au budget de la collectivité.

Pour copie conforme,
le Maire, Gérard LE ROY



Certifié exécutoire
le
Publié le 30/01/2026